

# REGLEMENT CHALLENGE DE L'ENTITE SONEGIENNE 2010

1. Le challenge est établi sur les 7 communes de l'entité sonégienne.
2. Pour être classé dans le challenge, chaque coureur doit avoir participé à au moins **7 courses** (excepté la Corrida de La Saint Nicolas) et **seuls les 7 meilleurs résultats de toutes les courses seront pris en compte.**
3. En cas d'ex æquo, le sportif ayant participé au plus grand nombre de courses sera-le gagnant.

La participation de 1 à 6 courses vaut 20 points par épreuve.

La participation à la 7<sup>o</sup> course vaut 40 points.

La participation à la 8<sup>o</sup> course vaut 50 points.

La participation à la 9<sup>o</sup> course vaut 60 points.

La participation à la 10<sup>o</sup> course vaut 100 points.

4. Le calcul des points se fera de la façon suivante :

$$1000 - (\text{Place} - 1) + \text{Bonus.}$$

Nbre Participants

L'addition sera faite des 7 meilleurs coefficients pour chaque concurrent.  
Le gagnant est celui qui comptabilise le plus de points.

5. Les **trois** premiers de chaque catégorie (11 catégories) recevront un prix.
6. Les catégories sont les suivantes,

*a. Espoirs nés en 1991 et plus*

*b Jeunes filles nées en 1991 et plus*

*c Seniors nés en 1971 à 1970*

*d Dames nées en 1976 à 1975*

*e Vétérans I nés en 1961 à 1970*

*f Aînées I nées en 1966 à 1983*

*g Vétérans II nés en 1951 à 1960*

*h Aînées II nées en 1956 à 1965*

*i Vétérans III nés en 1950 et moins.*

*j Aînées III nées en 1955 et moins.*

*K Vétérans IV nés en 1940 et moins*

( Les catégories tiennent compte de l'année de naissance et non du jour et mois de la date de naissance).

7. Une tombola sera attribuée dans chaque série; soit pour les 7 participations, les 8 participations, les 9 participations et les 10 participations, le jour de la Corrida de la Saint Nicolas.